

## Artisan / Commerçant : vous réglez vos cotisations par carte bancaire

### Payer vos cotisations directement en ligne !

1. Connectez-vous sur [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)  
En page d'accueil, cliquez sur « Connectez-vous ».

Créez votre espace en ligne

Connectez-vous

Employeur Indépendant

### Connectez-vous à votre espace

Tous les champs sont obligatoires.

Identifiant :

XXXXXXXXXXXXXX

Mot de passe :

.....

Mot de passe oublié ?

3. Sélectionnez « Paiement par carte bancaire » puis cliquez sur « Suivant ».

Télépaiement

Echéance 4ème trimestre 2021

Echéance au 05 novembre 2021

Montant à payer

Moyen de paiement

Adhésion au télépaiement

Paiement par carte bancaire

2. Dans « Mes cotisations », sélectionnez la page « Paiement ». Puis cliquez sur le bouton « Payer/ Consulter » à côté du montant de l'échéance que vous souhaitez régler par carte bancaire.

Accueil Comptes **Mes cotisations** Mon profil Actualités Messagerie

Mes cotisations

NOM PRENOM (Siret XXXXXXXXXXXXXXXX)  
Compte Travailleur Indépendant (Actif)  
Choisir un compte

**Paiement**

Optez pour un mode de règlement simplifié !

Prélèvement automatique

Télépaiement

Cotisations à payer

Date des cotisations à payer	Montant	Date d'échéance	Télépaiement en cours
Dettes	2 256,91 €		<b>PAYER/CONSULTER</b>
Echéance Octobre 2021	1 054,00 €	20/10/2021	
<b>Total</b>	<b>3 310,91 €</b>		

4. Choisissez le montant à régler.  
La zone « Montant à payer » correspond au montant à payer déduit des éventuels paiements par carte bancaire déjà enregistrés.  
N.B. : Vérifiez au préalable le plafond de paiement autorisé par votre banque.

Paiement par carte bancaire

Montant restant à payer (€)

9510

5. Cliquez sur « **Valider le paiement** » pour finaliser la transaction.

Télépaiement

Échéance 4ème trimestre 2021

Échéance au 05 novembre 2021 Montant 122 € à payer

Moyen de paiement

Adhésion au télépaiement

Paiement par carte bancaire

Montant restant à payer (€) 122

Valider le paiement

Informations pour le paiement

Numéro de carte

Expire fin mois année

Cryptogramme visuel

VALIDER

VISA SECURE

mastercard ID Check

PAIEMENT SÉCURISÉ

**A savoir :** Le paiement par carte bancaire est disponible uniquement si vous réglez vos cotisations de façon trimestrielle et si vous ne disposez pas de mandat de télépaiement valide. Selon votre carte bancaire, le débit peut être immédiat ou différé ; cependant, le crédit est bien immédiat pour l'Urssaf.

Contrairement au télépaiement qui reste modifiable jusqu'à la date d'exigibilité de vos cotisations, le paiement par carte bancaire, une fois effectué, n'est plus modifiable.